LA CHAMBRE BELGE a voté l'accord frontalier conclu avec la France

La Chambre belge a voté l'avenant à l'accord commercial du 23 février 1928 et à l'arrangement additionnel du 28 mars 1929, conclu entre la Belgique et la France et à l'arrangement frontalier entre l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise et la France.

LA SITUATION DIFFICILE DES CAISSES DE SECOURS DES MINEURS

M. Dewez, député du Nord va poser une question au Ministre du Travail

M. Dewez, député communiste du Nord, a informé le ministre du Travail de son intention de lui poser une question orale, sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement des caisses de secours des mineurs.

MODERNISME

Le Président du Conseil des Ministres, M. Edouard HERRIOT, a prononcé devant le cinéma parlant sa déclaration ministérielle qu'il avait lue devant les Chambres. M. Herriot a reiu sa déclaration devant le micro installé dans son jardin, ainsi que le montre notre photographie.

LE PREMIER BRITANNIQUE SERA DEMAIN L'HOTE DE M. EDOUARD HERRIOT

On apprend dans les milieux officiels britanniques que le premier ministre n'a pas encore décidé s'il irait directement de Paris à Lausanne, ou s'il se rendrait d'abord à Genève. Cela dépendra, dit-on, des conversations de Paris.

M. E. Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, offrira, au Quai d'Orsay, un dîner, samedi soir, et un déjeuner, dimanche, en l'honneur de M. Mac Donald et sir John Simon.

POUR COMBATTRE L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE A LA BASSÉE

.. la demande de M. Roger Salengro M. Justin Godart, Ministre de la Santé publique, va faire procéder à une enquête sur place

A la demande d'un groupe d'habitants de La Bassée et devant les ravages que causait la nouvelle épidémie de diphtérie dans la population scolaire, M. Roger Salengro était intervenu de la façon la plus pressante près de la Préfecture du Nord et du Ministère de la Santé Publique pour que des mesures de toute urgence fussent prises.

M. Roger Langeron, préfet du Nord, vient de faire connaître à M. Roger Salengro que dès le début de la nouvelle épidémie, M. le Docteur Vielledent, directeur du service départemental de la santé publique, avait : 1. fait fermer l'école ; 2. décidé que les enfants et les maîtresses ne la réintégreront ultérieurement qu'après une visite médicale spéciale.

M. Justin Godart, ministre de la Santé publique, vient d'autre part, d'aviser télégraphiquement M. Roger Salengro, qu'il charge M. le professeur Tanon, conseiller technique sanitaire, de procéder de toute urgence à une enquête sur place.

M. Roger Salengro, en dernière heure, vient d'être informé que M. le professeur Tanon arrivera dimanche matin à Lille.

LA CATASTROPHE DE DENAIN ANZIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Suivant les premiers sauveteurs, accouraient MM. Desfossez et Beauvois, que l'appel téléphonique avait écartés de ce lieu tragique quelques instants avant que la mort n'y entrât. On releva les victimes affalées en tas sur le sol dans le coin où les avait surpris l'éclatement. En hâte, on les transporta à l'infirmerie des Forges, située dans l'établissement même. Sur les civières, on amena deux morts : MM Cordonnier et Robert Maurice, un blessé, si gravement que son état parut désespéré, M. Villemin ; un autre blessé grave M. Joseph Stasse. Enfin, d'autres victimes plus ou moins atteintes MM. Rateau, Mazzoni et Ricq.

Les sauveteurs avaient d'abord enlevé les corps qui se trouvaient près du tableau d'affichage, où crut-on, étaient rassemblées toutes les personnes se trouvant dans la pièce On devait découvrir au pied même de l'infernale machine, une autre malheureuse victime, le maçon Dherbomez, qui se trouvait juché à 7 mètres de hauteur sur son échelle, juste au-dessus du rotor. Un éclat avait brisé net l'échelle Le malheureux, en tombant s'était fait de si graves blessures que son état était désespéré.

En hâte, la direction des Forges qui ne possédait qu'une auto-ambulance, avait alerté les autres grands établissements métallurgiques denaisiens, les Forges Cail et les Mines d'Anzin, afin qu'on leur envoyât d'autres ambulances en renfort. Bientôt, trois autos commencèrent le lugubre et sinistre transport des corps de l'infirmerie de l'usine jusqu'à celle de la Société de Denain-Anzin située au centre de la ville de Denain et aménagée de façon à pouvoir traiter médicalement et chirurgicalement toutes ces victimes du travail.

Sinistre bilan

Un quart d'heure à peine après ce terrible accident, arrivaient sur les lieux : MM. Couade, directeur général de la Société de Denain-Anzin, et Clerg, ingénieur principal des usines, qui allèrent s'incliner devant les victimes, puis examinèrent l'atelier d'agglutination avec la monstrueuse machine éventrée, les poutres tordues, les appareils fracassés, son sol jonché d'énormes blocs d'acier et parsemé de taches de sang Le spectacle était celui d'un enfer tantesque.

M. Rozier, commissaire de police à Denain, accompagné de M. Lanier, son secrétaire, survinrent également et firent fermer les portes de l'atelier en attendant que le parquet de Valenciennes qu'il avait fait prévenir, fut venu faire les constatations.

Pendant ce temps, à l'infirmerie, un des blessés entrait dans le coma. C'était le pauvre Dherbomez, victime d'une cruelle fatalité, car c'est accidentellement qu'il se trouvait dans la salle tragique. Il ne devait pas tarder à succomber. Le sinistre bilan se chiffrait donc par trois morts, six blessés dont deux dans un état très grave.

Le Parquet sur les lieux

Hier, à 14 heures, le Parquet de Valenciennes s'est rendu aux Forges de Denain-Anzin. C'était l'heure de la sortie des ouvriers. Ils passèrent par centaines. On les devinait tous oppressés par le terrible drame qui vient encore ensanglanter l'usine, où il y a deux ans, trois hommes trouvèrent une mort horrible, sous un hall écroulé.

La ruche qu'est cette immense entreprise métallurgique, était en pleine activité. Dans un seul bâtiment, celui qui abrite le poste N° 3 d'agglutination, un silence régnait, calme d'autant plus angoissant par le contraste de l'activité qui se manifeste partout.

Les gendarmes d'Escaudain gardaient les issues de l'atelier. Le Parquet de Valenciennes était représenté par MM. Floriet, procureur de la République ; Bonin, juge d'instruction ; Givert, greffier, auquel s'étaient joints MM. Rozier et Lanier.

Parmi les personnalités de la direction des Forges de Denain qui guidèrent les membres du Parquet, on notait MM. Laforet, chef du service de l'entretien ; Melchior, ingénieur des hauts-fourneaux ; Priquet, ingénieur-électricien ; Desfossez, chef des travaux extérieurs ; Maillard, chef de l'entretien ; Lecerf, chef électricien ; Beauvois, chef de bureau, etc.

En traversant l'immense usine, M. Melchior fit arrêter les membres du Parquet devant un wagon chargé d'un puissant ventilateur.

« Voici, dit-il, une machine du genre de celle qui a éclaté. Celle-ci pèse 1.400 kilos, l'autre était plus puissante, son poids total était de 1.900 kilos ». Les magistrats furent ensuite conduits dans la salle où se produisit l'éclatement. Ils examinèrent les énormes éclats d'acier et de fonte provenant de l'enveloppe et du ventilateur qui furent déchiquetés en d'innombrables morceaux. Ils entendirent les rescapés, reçurent les explications techniques des ingénieurs présents et, en somme, se livrèrent à une minutieuse enquête.

Toutes les constatations faites, MM. Floriet, Bonin et Givert se rendirent ensuite à l'infirmerie de la Société. Ils allèrent s'incliner devant les cadavres des trois victimes placés dans une salle transformée en chapelle ardente, puis rendirent visite aux autres blessés.

A 15 h. 30, l'enquête du Parquet était terminée et les magistrats regagnaient Valenciennes.

Ce que dit un rescapé

Deux personnes sortirent presque indemnes de cette tragique catastrophe. Ce sont, nous l'avons dit, MM. Priquet et Lecerf. Sous le coup de l'émotion et dans l'affolement du sauvetage, on s'employa à transporter hors de l'atelier les victimes qui respiraient encore lorsque soudain, une vive douleur de la jambe, fit s'arrêter M. Priquet. Celui-ci s'aperçut alors qu'il avait été blessé, vraisemblablement par la chute d'un morceau de ferraille. Il n'avait, heureusement, qu'une contusion sans gravité et bientôt, après avoir été pansées, ces deux victimes quittaient l'infirmerie.

C'est M. Priquet qui nous a relaté la scène si brutale, si rapide, qu'il cherche encore à raviver ses impressions, ses souvenirs, pour fixer exactement les circonstances dans lesquelles elle se déroula.

— C'est arrivé comme un coup de canon, nous dit-il, nous venions de vérifier la marche du rotor. Il donnait pleine satisfaction. C'était du reste le troisième essai. Nous nous en étions écartés pour suivre M. Stasse qui vérifiait l'ampèremètre. Soudain, il y eut une terrible détonation. Tout fut étranglé. Je n'eus pas le temps de me rendre compte de ce qui arrivait. Par bonheur, à mes côtés, se trouvait mon contremaître, M. Lecerf, le chef électricien.

La présence d'esprit du chef électricien

» C'est à lui, poursuit M. Priquet, que je dois d'être encore en vie. En l'espace d'un instant, des pièces de fer projetées en l'air retombaient dans toute la salle. Mes compagnons et moi, nous fûmes tous surpris par la soudaineté de cet accident que rien ne faisait prévoir. Personne ne songea à se garer. Personne, du reste, n'en eut le temps, personne ne perçut le danger, sauf M. Lecerf qui eut, en la circonstance, une présence d'esprit et un sang-froid remarquables. Instinctivement, d'une poussée brusque, il me colla près de lui sous une poulie qui constitua sur notre tête une véritable toiture qui nous préserva des éclats. En même temps qu'étaient projetés des morceaux d'acier, l'atelier s'emplissait d'une poussière grise qui empêcha un instant toute visibilité. Ce fut une minute d'autant plus horrible qu'à nos pieds nous sentions les corps écrasés à terre et que nous entendions crier de douleur et appeler au secours.

» Il y eut quelques secondes de panique, puis le nuage de poussière se dissipant nous eûmes devant nous un spectacle d'horreur, des blessés se dégageant de l'amas des corps effondrés. Sous les lourds blocs d'acier, je vis d'abord M. Stasse. Il était couché, aplati sous un énorme éclat de fonte. Je le dégageai et je l'emmenai avec M. Lecerf hors de l'atelier.

» A ce moment, on arrivait à notre secours. »

Un accident « inexplicable »

— Comment expliquez-vous que ce soit produit cet éclatement ?

— C'est, dit M. Priquet, un accident inexplicable et imprévisible. Tout d'abord j'ai pensé que le rotor avait explosé. Il n'en est rien. Vraisemblablement, c'est le moyeu du rotor qui a éclaté. La force centrifuge agissant avec puissance en raison de la vitesse de rotation a fait le reste. Pour revenir à un exemple plus simple, il s'est produit ce qui arrive lorsqu'éclate une meule. La cause est absolument matérielle, aucune faute n'a été commise. Cela est arrivé au moment où nous venions de constater que tout fonctionnait de façon absolument normale. Je vous l'ai dit, c'est l'accident imprévisible et inexplicable.

Nou savons vu l'autre rescapé, M. Lecerf qui, lui, se tire sans une égratignure de cette catastrophe. Divers blessés nous ont donné leurs impressions. Partout, nous avons entendu les mêmes paroles :

« Nous n'avons pas eu le temps de nous rendre compte de ce qui arrivait. Certains n'ont même pas entendu l'explosion. L'éclatement et la dispersion des éclats de ferraille a été si rapide que le seul souvenir qu'ils gardent est celui d'avoir ressenti un choc, celui-ci sur la tête, cet autre sur le dos.

La commotion fut si forte que la plupart, même ceux qui étaient légèrement blessés, ne retrouvèrent leurs sens que lorsqu'ils furent secourus et sortirent du lieu de la catastrophe.

— Il y a beaucoup de victimes, ajoute tristement M. Priquet. Des morts et des blessés, mais il y a cependant eu un hasard extraordinaire qui a fait que le nombre ne soit pas plus élevé. Nous devions être plus nombreux dans cet atelier. C'aurait été alors un véritable désastre. On ne s'explique pas, lorsque l'on voit les effets de l'éclatement, comment nous vivons encore.

A l'infirmerie

Lorsque nous quittons l'usine, c'est pour nous rendre à l'infirmerie des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries. Un lamentable spectacle s'y déroule. Il y a dans les rues des amis des victimes, des camarades de travail qui attendent, anxieux, des nouvelles de la santé de ceux que la mort a frôlés mais guette encore.

Lorque la porte s'ouvre et que le garde s'enquiert de l'objet de notre visite, la foule s'amasse, les têtes se penchent, chacun angoissé veut entendre. Dans la cour, une femme est assise sur les marches d'un escalier. Trois jeunes enfants se serrent contre elle. C'est la sœur de Robert Maurice. l'électricien qui fut tué sur le coup en même temps que M. Cordonnier. « Sa pauvre femme, gémit-elle, est dans un état effrayant. On a dû lui apprendre la mort de son époux, elle attend prochainement un bébé ». Dans les salles de l'infirmerie, c'est le même spectacle lamentable et douloureux. Dans la chapelle ardente, des familles pleurent les défunts dont les corps s'allongent sous le suaire blanc. On s'écarte pour laisser passer de nouveaux arrivants. Ce sont les parents de M. Dherbomez, que la tragique nouvelle a touchés à Saint-Aubert, et qui sont accourus, trop tard malheureusement, car le pauvre garçon est mort il y a quelques heures. Surviennent d'autres personnes, la famille Villemin.

— Comment va-t-il, s'écriait la femme, qui sanglote éperduement.

— Un peu mieux, répond le garde pour la rassurer, car on conserve peu d'espoir de sauver le pauvre homme.

Les victimes

Le sinistre bilan de ce terrible accident se chiffre donc par trois morts et six blessés.

M. Robert Cordonnier, qui mourut sur le coup, d'une fracture du crâne, est le constructeur de la machine qui éclata. Il avait ses bureaux 7 bis, rue Paraudis, et demeurait au Rainey.

M. Maurice Robert, électricien, demeurant cité des Hauts-Fourneaux, à Escaudain, a eu, lui aussi, une fracture du crâne et a expiré aussitôt. Agé de 27 ans, il était marié depuis quatre ans et sa jeune femme doit être mère prochainement.

M. Dherbomez, le maçon qui, de son échelle, fit une chute de sept mètres, se blessant aux reins et se fracturant l'humérus est décédé peu après son admission à l'infirmerie. Il était né le 25 octobre 1905 et demeurait à Saint-Aubert.

M. Villemin Charles, contremaître, âgé de 48 ans, marié, père d'un enfant, demeurait cité Bessemer, rue Voltaire, à Denain Il a une fracture du crâne et son état est considéré comme désespéré.

M. Joseph Stasse est une autre victime grièvement atteinte, ayant fracture du nez et des contusions multiples. M. Stasse, qui est ingénieur, est né le 18 mai 1883. Il est marié, père de 3 enfants et demeure rue du Quesnoy, à Denain.

M. Mazzoni Michel, électricien, demeurant à Escaudain, porte des contusions multiples. Lui aussi est marié et père de 4 enfants.

M. Priquet, ingénieur électricien, domicilié rue du Quesnoy, à Denain, est contusionné à la jambe.

Quant à M. Georges Pricq, d'Escaudain, il a une blessure à la nuque.

L'état de ces trois derniers blessés n'inspire pas d'inquiétude.

LE FEU A L'AUBERGE DU « CHAPEAU ROUGE » A ARMENTIERES

Un incendie, qui a pris un rapide développement et qui a été vivement maîtrisé, grâce à la prompte arrivée des pompiers, a causé environ 80.000 francs de dégâts, à l'auberge du « Chapeau Rouge », rue de Lille, à Armentières.

Il était environ 13 heures, M. Dooladhe Gaston, 40 ans, locataire d'une maison située dans la cour de l'auberge, sortait du rez-de-chaussée, lorsqu'il aperçut une épaisse fumée qui sortait des fenêtres du premier étage. Il essaya de monter, mais en vain, car tout flambait déjà avec violence dans les chambres. Les pièces n'étaient séparées que par des cloisons en bois peint, ce qui fut pour le feu un aliment facile.

La police, dont le poste n'est pas éloigné, fut prévenue aussitôt et ensuite les pompiers. Ces derniers se trouvaient sur les lieux avec une pompe en action sept minutes après l'alerte.

Deux puissantes lances eurent tôt fait de noyer le foyer et un quart d'heure après l'incendie était maîtrisé. Tout ce que contenait le premier étage a été la proie des flammes : objets mobilier, literie, etc. Une partie appartenait à M Doolaghe, locataire et l'autre à M. Fournier, tenancier de l'auberge du « Chapeau Rouge ».

Les dégâts mobiliers et immobiliers sont évalués approximativement à 80.000 francs Il y a assurance.

Nous avons noté la présence sur les lieux de M. Debruyne, maire, accompagné des adjoints et de plusieurs conseillers municipaux ; M. Brun, commissaire de police ; M. Piamont, brigadier-chef, etc...

M. le capitaine Grimonpont a déclaré que le secours de plusieurs civils a aidé efficacement les pompiers dès leur arrivée pour la mise en action de la pompe avec rapidité.

On croit que le feu a été provoqué par un court-circuit.

Les funérailles de l'aviateur MOREAU, compagnon de Goulette, à Denain

Hier ont eu lieu, à Denain, les funérailles de M. Gaston Moreau, de Bellaing, pilote aviateur, dont nous avons relaté la fin tragique aux côtés du commandant Goulette, dans l'avion qui ramenait en France des passagers du « Georges-Philippar ».

La levée du corps qui avait été amené de Paris, mardi, eut lieu à 16 h. au domicile des beaux-parents du défunt, M. et Mme Lepert. Dans la foule considérable qui apporta à la famille du jeune aviateur si brutalement fauché par un tragique destin, un émouvant témoignage de sympathie et de condoléances, se trouvaient de nombreux habitants de Bellaing où demeure encore la famille du disparu. On remarquait des délégations de l'école professionnelle et des anciens élèves de l'école où il fit ses études, des anciens combattants de Bellaing, de la municipalité de Bellaing, etc...

EN HAUT : Le char funèbre quittant la maison des beaux-parents du pilote MOREAU. — EN BAS : La famille en deuillée marchant en tête du convoi.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pluchart, secrétaire de la Sous-Préfecture ; Bournonville, maire de Bellaing ; MM. Delfosse, Soyez, Dutemple et Fourmanois, amis personnels du défunt.

Précédant le char funèbre venaient les sapeurs-pompiers de Denain avec leur clique, puis les différentes délégations, enfin un char couvert de nombreuses couronnes offertes par la famille, des sociétés, les pilotes d'aviation, etc...

Le deuil était conduit par le père et le beau-père du pilote Moreau. Dans le cortège, on remarquait MM. Dupont, maire de Wavrechain ; Guyot, maire d'Hélesmes ; Bavay, maire d'Hérin ; Fuset, adjoint au maire de Denain Daniel, directeur de l'Ecole pratique Poulain, ingénieur des travaux du jour à la Compagnie d'Anzin ; Goury, inspecteur de l'exploitation au chemin de fer d'Anzin ; Verdavaine, inspecteur de la traction au chemin de fer d'Anzin ; Fontaine, président de la Ligue des Poilus de Denain et environs ; Léon Reucher, secrétaire général de la Fédération des ascendants mutilés de guerre de l'arrondissement de Valenciennes.

Après le service funèbre célébré en l'église Saint-Joseph, par M. le curé Courouble, le long cortège se rendit au cimetière où, devant la tombe prématurément ouverte, des discours furent prononcés par MM. Culhem, au nom des démobilisés et des habitants de Bellaing ; Daniel, au nom du personnel enseignant et des élèves de l'Ecole pratique ; Pluchart, au nom du sous-préfet de Valenciennes.

UN MALFAITEUR ORIGINAIRE DE MAUBEUGE A ÉTÉ TUÉ AU COURS D'UN CAMBRIOLAGE EN BELGIQUE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un individu qui tentait de cambrioler un appartement à Gilly (Belgique) a été surpris par le propriétaire de la maison, qui a tiré sur lui et l'a tué.

Il s'agit de Julien Spako, né à Maubeuge en 1900 et domicilié actuellement à Erquelines.

Une partie de sa famille réside encore à Maubeuge.

L'amie de Spako s'est rendue dans cette ville pour prévenir, avec ménagements, les parents du malheureux dévoyé de sa fin tragique.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE EN VENTE PARTOUT
INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le Couverture rouge
Lignes Belges, Tramways de Lille

CONTRE LES INONDATIONS DE LA SENSÉE

En février dernier, nous annoncions la constitution « prochaine » d'une association syndicale des riverains et propriétaires des terrains « submergés » situés au long de la Sensée. Le but de ce groupement — nous l'avons longuement défini — est de vouloir récupérer 500 hectares de terres sur plus de 800 hectares de terres presque continuellement recouvertes d'eau et situées sur douze communes : *L'écluse, Tortequenne, Etaing, Fresnes, Vitry, Pampoux, Roeux, Plouvain, Biache-St-Vaast, Pelves, Hamblain-les-Prés, Sailly-en-Ostrevent.*

Les travaux soumis aux commissions compétentes des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, ont été déclarés ensuite d'utilité publique et dimanche prochain, à Vitry-en-Artois, se tiendra la première assemblée générale officielle de constitution provisoire de l'association.

Le sujet passionne tous les riverains et propriétaires de ces régions. Il passionne également et surtout les habitants d'*Arleux* et de *Lécluse* qui pour la plupart, protestent contre la décision prise le 23 mai dernier par la commission réunie à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. le sénateur Hayez. Une assemblée municipale et extra-municipale, réunie à la mairie d'Arleux, s'est préoccupée du projet de suppression de la « Sensée » et du déversement de la « Marche Navire » dans les Marais. Un ordre du jour a été voté protestant contre l'attitude de la commission départementale, qui, disent les intéressés d'Arleux, « ne s'est pas inquiétée du résultat des enquêtes d'Arleux et d'Hamel qui refusaient l'adhésion des riverains au projet ».

« La commission départementale spécialement désignée à cet effet, a déclaré les travaux d'utilité publique et M. l'Ingénieur du service hydraulique dans son rapport, avait pourtant formellement déclaré que la suppression de la Sensée n'était pas obligatoire », ajoutent les habitants d'Arleux.

« Et nos cressonnières, que vont-elles devenir dans tout cela ? font remarquer les cressiculteurs de Lécluse !

LES EXAMENS DU BACCALAURÉAT

Pour les candidats appelés à subir les examens du baccalauréat au centre de Douai, les épreuves écrites auront lieu à l'Hôtel de Ville pour les séries philosophie et première partie A ; au Lycée de garçons, pour les séries mathématiques et première partie B.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 10 juin 1932. — Soleil : Lever, 3 h. 49 ; coucher, 19 h. 51 ; Lune : lever, 9 h. 50 ; coucher, 23 h. 58.

Aujourd'hui : Saint-Landry. — Demain : Saint-Barnabé.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 juin 1932, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 183 ; Minima : 10.5 ; Maxima : 20.6 ; Etat hygrométrique : 71 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest-Nord-Ouest ; Force : Faible ; Direction des nuages : Ouest-Nord-Ouest ; Etat du Ciel : Couvert ; Temps probable pour vendredi : Un peu chaud ; orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps momentanément assez beau, ciel 1/4 ou 1/2 couvert, avec belles éclaircies, brumeux le matin orage prochain ; Vent calme puis Sud-Est, peut à quatre mètres ; Température nocturne stationnaire, diurne en hausse. Le maximum de température sera en hausse de deux à trois degrés.

LA NOMINATION DE M. TAVIANI COMME PRÉFET EN PYRÉNÉES-ORIENTALES. — M. Taviani, ancien sous-préfet de Dunkerque qui, ainsi que nous l'avons annoncé hier, est aujourd'hui préfet des Pyrénées-Orientales, est parti jeudi matin à 5 heures pour Paris. Il sera absent quelques jours du nord-ouest maritime.

M. François Taviani, le nouveau préfet, est un haut fonctionnaire qui joint des plus belles qualités du cœur à une vive intelligence et à une extraordinaire puissance du travail.

Orateur de talent, d'une courtoisie parfaite, M. Taviani s'est acquis de solides sympathies dans l'arrondissement de Dunkerque où ses nombreux amis seront à la fois ravis de son avancement et peinés de le voir quitter si vite la région qu'il administrait avec autant de tact que de distinction.

M. TAVIANI

Pendant son court passage à la sous-préfecture de Dunkerque, ce haut fonctionnaire a pu donner la mesure de ses hautes qualités.

Aucun évènement, même le plus minime, intéressant l'arrondissement de Dunkerque, ne l'a laissé indifférent.

Il s'est aussi attaché avec une ardeur inlassable à la solution des problèmes les plus divers et les plus complexes, nés de l'extension de la grande cité dunkerquoise.

Les conflits sociaux, devenus si nombreux et si graves en raison de la crise économique, ont été alors l'objet de toutes ses préoccupations et c'est lui qui, notamment, a guidé les municipalité de cette région dans la constitution si délicate des caisses de chômage.

Il s'est acquis, par le lait, des titres à la reconnaissance des chômeurs.

Toutes les personnalités qui l'ont approché se sont rendu compte de son amabilité, de son obligeance qui étaient devenue proverbiale et nous sommes heureux, à l'occasion de la nomination dont il vient d'être l'objet, de lui adresser nos plus vives et sincères félicitations.

DE PASSAGE. — Le prince André de Grèce, venant de Douvres, était de passage hier à Calais d'où il se rendait à Paris.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Le terrible accident de la mi-carême à Dunkerque

Hier a été évoqué, au Conseil interdépartemental de Préfecture réuni à Lille, le terrible accident de la mi-carême 1930, à Dunkerque.

Le 30 mars, l'association des Anciens élèves de l'Ecole d'Industrie avait bâti un char qui devait prendre place parmi le cortège traditionnel et si populaire dans nos régions flamandes. Sur la plate-forme de ce char se trouvait un moteur dont le tuyau d'échappement faisait saillie.

Or, au sortir de l'école, ce tuyau d'échappement accrocha le pilier en maçonnerie de la porte, qui s'abattit, blessant plusieurs personnes : M. Bécuwe, actuellement amputé d'une jambe ; M. Adrien Manceau et un enfant de trois ans, le jeune Isaert, qui mourut bientôt.

A la suite de ce tragique accident, des dommages-intérêts furent réclamés à la ville de Dunkerque, organisatrice du cortège, et dont un des employés, d'ailleurs, M. Coignez, conduisait le char.

Cette demande est présentée par Me Parmentier au nom de M. Bécuwe ; par Me Adam, au nom de la famille Manceau ; par Me Rilst au nom de la mère du jeune Isaert.

Tous estiment le Conseil de Préfecture compétent, puisque, ainsi que le disent les familles dans leur demande, Dunkerque organisait le cortège et qu'un de ses employés avait été la cause involontaire de l'accident. Mais Me Degand, représentant les intérêts de la ville, objecte que c'était, au contraire, l'association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Industrie qui était responsable, car le char ne prenait part au cortège qu'une fois sorti de l'école. D'ailleurs, ajoute l'avocat, l'employé étant en congé — l'accident se produisit, en effet, un dimanche — travaillait sous sa propre responsabilité et non pas en service commandé.

M. Leroy, commissaire du gouvernement, estime le Conseil de Préfecture incompétent. D'après lui, c'est à la juridiction civile qu'il convient de se prononcer.

L'affaire est mise en délibéré.

La requête de la Compagnie des tramways de Cassel

Déjà en 1930, la Compagnie des Tramways de Cassel traduisait la ville devant le Conseil interdépartemental afin d'obtenir une augmentation de subventions. Elle voulait, à cette date, 30.000 francs au lieu de 50.000 francs, ainsi qu'une révision du cahier des charges.

Cette demande avait été repoussée par le Conseil interdépartemental, les arguments de la Compagnie ayant été reconnus peu valables, surtout en ce qui concernait la concurrence que lui faisait les autocars.

Cette concurrence a maintenant disparu. Mais la Compagnie des Tramways de Cassel allègue des charges extracontractuelles considérables. De là, un nouveau procès contre la ville, qui a été évoqué, hier, devant le Conseil interdépartemental de Préfecture.

A cela, la ville de Cassel objecte que ladite société a subi une transformation et qu'elle est devenue, ajoute-t-elle, une filiale de la Société Béthunoise.

A cette instance, Me de Lauwereyns représente les intérêts de la Compagnie des Tramways, et Mes Boyer-Chamard et Godin ceux de la ville de Cassel.

L'affaire est mise en délibéré.

UNE MOTOCYCLETTE PRISE EN ÉCHARPE PAR L'AUTO D'UN ROUBAISIEN A LA MADELEINE-LEZ-LILLE

DEUX BLESSÉS

Hier après-midi, vers 15 heures, un grave accident s'est produit, au passage du Romarin du grand boulevard de la République, à La Madeleine-lez-Lille, entre une camionnette auto et une motocyclette. L'auto était conduite par M. Delahouterie, demeurant 64, rue Anatole-France, et occupé au service de la Redbau de Roubaix.

Elle venait de cette dernière ville et se dirigeait vers l'avenue Louise, en tournant à gauche, au même moment où arrivait une motocyclette venant de Lille et allant vers Roubaix.

Sur la moto avaient pris place MM. Debytter Vital, demeurant rue du Beau-Chêne, à Wattrelos, et Verey Pierre, rue des Poilus, à Wattrelos également.

La moto fut prise en écharpe par l'auto, qui continuait de tourner sur sa gauche. Dans le choc, M. Debytter fut blessé à la tête et M. Verey aux jambes. M. l'abbé Dumortier, qui se trouvait sur les lieux, s'empressa, avec l'aide de plusieurs témoins, de donner les premiers soins aux deux motocyclistes qui avaient été conduits au débit de tabac tenu par M. Ecrepont.

MM. les docteurs Boudalliez, de La Madeleine, et Montagne, de Wattrelos, vinrent panser MM Debytter et Verey, qui furent ensuite ramenés à leur domicile. Les praticiens espèrent que cet accident n'aura pas de suites graves.

La police, qui avait été prévenue aussitôt, ouvrit une enquête ; l'automobiliste a fait l'objet de deux contraventions : l'une pour mauvaise direction, l'autre pour n'avoir pas laissé passer la motocyclette, qui était à droite.

FEUILLETON DU 10 JUIN 1932. — N. 6

LE FRUIT DÉFENDU

par Jules MARY

Résumé des précédents feuilletons

Venu à Paris sans un maravédis en poche, à force de travail opiniâtre, Jérôme Burgard est aujourd'hui dans l'aisance. Il possède au pied de la butte Montmartre, un grand bazar bien achalandé. Marianne, sa femme, qui l'a aidé de tout son courage, l'aime comme aux premiers jours. Ils ont deux filles, très jolies, l'aînée Rose-Manon, et la cadette Régine, qui travaillent avec eux au magasin où elles sont caissières. Les deux époux adorent leurs enfants.

Marianne annonce à son mari qu'elle va bientôt être mère.

Depuis six mois, l'aînée des filles de Jérôme, la folle Rose-Manon, a un amant, Jean Clairjean. La nuit, elle quitte le domicile paternel pour aller le rejoindre dans un petit pavillon de la rue du Mont-Cenis. Elle supplie son amant de l'épouser : celui-ci répond qu'il rendra visite aux parents de sa maîtresse le lendemain soir à huit heures. Rose-Manon en est tout heureuse.

Gaspard, le premier commis de Jérôme, aime Rose-Manon. Il demande sa main aux parents de la jeune fille, qui la lui accordent, mais celle-ci répond qu'elle n'aime pas Gaspard et qu'elle ne l'épousera jamais.

Elle apprend que son amant s'est enfui en l'abandonnant, or, elle est sur le point de devenir mère.

Ces six mois d'ivresse, d'oubli, de folie depuis la chute, elle les repassait, maintenant, et elle essayait de démêler, parmi les actions de Jean Clairjean, celles qui auraient dû lui faire prévoir l'abandon du misérable. Mais, aveuglée par l'amour, elle n'avait rien vu ! non, jusqu'à la dernière minute, jusqu'au dernier rendez-vous, pas un soupçon ! Et c'était fini, elle le sentait bien !... Il s'était évanoui tout à coup de sa vie, brusquement. Plus rien n'existait plus... Un flocon de fumée ne s'évapore et ne disparaît pas plus complètement dans l'air... Ce Jean Clairjean avait-il jamais vécu ? Qui le prouverait ?... Et où était-il ?... Était-ce même son nom ?... Dans la prévision d'une infamie à commettre, il avait dû s'entourer de toutes les précautions, et c'était sous un faux nom qu'il avait dû se présenter à Rose la Riche ? Sans doute, pour se permettre de pareilles fantaisies !... Et maintenant il pensait à d'autres amours, courait à d'autres lâchetés !...

Rien, non, rien ne l'attachait à la réalité, cette chose irréelle, insaisissable, qu'avait été son amour !

Son amant avait fui sans que la moindre trace restât de son passage !... Et ce coup de foudre qui la frappait à jamais dans son cœur, sa croyance, sa confiance et sa vie, ce coup de foudre n'avait rien dérangé dans l'harmonie calme du ménage de la rue Saint-Eleuthère.

C'était le même bonheur doux et un peu monotone, ramenant aux mêmes heures les mêmes préoccupations, les mêmes travaux, les mêmes joies.

C'était le même calme reposant, les soirs, la journée faite ; Jérôme souriait. — Il souriait toujours, quand il regardait ses filles, — son orgueil. — La mère travaillait. Jérôme ouvrait la fenêtre, contemplait Paris.

— C'est beau, hein ?

Et il fumait sa pipe en lisant son journal.

Toutes ces choses lui avaient paru bien vulgaires — si terre à terre — pendant six mois d'amour et de baisers qu'avait duré son existence coupable. A présent, elle trouvait que c'était là le bonheur ! Mais c'était fini. Elle avait beau étendre la main, ce bonheur reculait, fuyait devant elle !... Un jour se lèverait bientôt où il faudrait tout dire — voir rougir sous la honte de sa fille le front de la mère !... Voir s'emplir de colère farouche et d'impuissante rage et d'atroce désespoir les yeux bleus de Jérôme !...

De temps en temps Gaspard la regardait, derrière sa lunette :

— A quoi pense-t-elle ?

Rose-Manon vint embrasser son père. Elle eut un léger battement des cils. Ce fut toute son émotion apparente. Et elle rentra dans sa chambre.

— Après tout, le médecin s'est peut-être trompé ! se disait Gaspard.

Mais en le supposant, cela n'empêchait pas la faute d'avoir été commise. Le concierge avait parlé. Ce qu'il avait dit suffisait.

Le lendemain était un dimanche. Le bazard fermait de bonne heure. Gaspard en regagnant son domicile, s'arrêta rue du Mont-Cenis.

Le concierge le reconnut, Gaspard prit prétexte du pavillon à louer.

— S'il n'était pas trop cher, je le retiendrais bien pour mon compte...

— On peut toujours visiter, cela n'engage à rien.

Et, tout en allant de chambre en chambre, Gaspard questionnait.

Hélas ! chaque détail tombant de cette bouche narquoise était pour le pauvre garçon une nouvelle torture ; ce qu'il était venu chercher là, c'était pour lui l'enfer.

— Ah ! oui, monsieur, sans en avoir l'air, j'étais bien au courant... La petite arrivait toujours au milieu de la nuit. Elle restait une heure ou deux, puis elle filait. Et ça durait depuis six mois... Tenez, voici le salon, très gentiment meublé à l'orientale, avec un tas de bibelots, un vaste divan qui avait l'air d'un lit... A côté, la chambre à coucher. J'y suis entré trois ou quatre fois... En général il n'y avait point de courrier pour M. Jean Clairjean... Pourtant, au début, des lettres qui venaient sûrement de la petite... Le matin, je mettais des journaux dans la boîte. Et c'était tout... Une bonne femme des alentours faisait le ménage. Pas d'autre domestique. Un mystère bien gardé. Ni déjeuners, ni dîners. Tout de même, de temps à autre, des petits en-cas... Vous comprenez, la nuit, on peut avoir faim... Hé ! h' ! avec du champagne...

Gaspard essuya son front couvert de sueur ; il voyait la scène intime.

— Et cette femme de ménage ?

— La mère Julien ? Rue Lepic, 40... Elle ne vous en dira pas plus que moi...

— De telle sorte que vous ne pouvez pas me donner un indice, un seul, me permettant de découvrir où s'est réfugié ce misérable... ce Clairjean...

—